UAEP04 - Expérience professionnelle

Non valide depuis le 31-08-2026

Code : UAEP04

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

18 crédits

Responsabilité nationale : DNF - Direction Nationale des Formations / Stéphane LEFEBVRE

Présentation

Programme

Contenu

UAEP04 valide une expérience professionnelle d'un an . Cette expérience doit être de niveau au moins équivalent à celui de technicien supérieur et réalisée dans la spécialité.

L'évaluation de UAEP04 intervient au plus tard à réception de la proposition de composition du jury de mémoire par l'EICnam.

Les éléments permettant son évaluation sont fournis dans le dossier de demande d'inscription à l'EICnam complétés le cas échéant par les éléments manquants fournis à l'EICnam au cours de la scolarité de l'élève.

Dans le cas où le candidat peut faire état d'une expérience professionnelle plus importante, celle-ci sera validée au titre de l'UAEP03.

Nota : L'inscription à cette UA est conditionnée par l'admission à l'EICnam, et est réalisée par la scolarité de l'EICnam.